Image not found or type unknown

Obligation de paiement de loyer commercial

Par **BIDAUD GERALDINE**, le **21/01/2017** à **08:33**

j'ai un bail commercial 3-6-9.
Les 3 ans de celui-ci sont fini depuis le 01 janvier 2017.
J'ai envoyée un préavis de 6 mois le 01 octobre 2016.
Une fois ce dernier fini, suis je obligée de continuer de payer mon loyer pendant un peu plus de 2 ans?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés